



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

N°13

du jeudi 11 octobre 2018

Toulouse

Assemblée générale n°13

Du jeudi 11 Octobre 2018

Ordre du jour

1. **[Délibération AG181011.01]** Adoption des PV des Assemblées générales n°11 et n°12 du 11 avril et du 13 juillet 2018 ;
2. **[Délibération AG181011.02]** Modification du dispositif des bourses Ensenhar pour les étudiants (ouverture du dispositif aux étudiants de l'ESPE d'Aquitaine) ;
3. **[Délibération AG181011.03]** Adoption d'une aide aux opérateurs (3^{ème} volet) ;
4. **[Délibération AG181011.04]** Point sur les marchés publics passés dans le cadre de la délégation donnée au Directeur en vertu de la décision n°AG180411.05.
5. Point sur la mise en œuvre du plan d'action du Groupement.
6. Point sur le chantier de formation initiale des professeurs des écoles en Nouvelle-Aquitaine ;
7. Point sur le calibrage des postes au concours du second degré ;
8. Point sur la réforme du Lycée ;
9. Point sur le soutien de l'Office au Diplôme de Compétence en langue ;
10. Point sur la mise en œuvre de la feuille de route sur le conventionnement État-Régions sur l'enseignement de l'occitan : conventions particulières / communication ;
11. Point sur le projet de partenariat avec l'ONISEP ;

[RAPPORT AG 181011.01]

OBJET : ADOPTION DES PV DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES N°11 ET N°12 DU 11 AVRIL ET DU 13 JUILLET 2018 ;

Mesdames, Messieurs,

Lors des précédentes Assemblées générales du Groupement, des procès-verbaux des séances ont été établis et il convient de les soumettre à votre appréciation.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : les procès-verbaux des séances des Assemblées générales du 11 Avril et du 13 juillet 2018, ci-annexés, sont approuvés.



Charline CLAVEAU-ABBADIE
Présidente du conseil d'administration

ANNEXE

Annexe du rapport N°AG181011.01

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE N° 11

du 11 Avril 2018

Lieu :

Conseil Régional d'Occitanie, (*Salle Lomagne*)
22 Bd du Maréchal Juin
31406 Toulouse/Tolosa cedex 9.

Membres de l'Assemblée générale présents (voix délibératives)

Mme Charline CLAVEAU-ABBADIE, Conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine, Présidente du Groupement,
M. Patric ROUX, Conseiller Régional d'Occitanie, 1^{er} Vice-Président du Groupement,
Mme Mumine OZSOY, Conseillère Régionale de Nouvelle-Aquitaine, Membre.

Autres personnalités présentes :

M. Estève CROS, Directeur du Groupement,
M. Didier AGAR, Inspecteur Pédagogique Régional de l'Académie de Toulouse,
Mme Lucie CANO, Agent comptable du Groupement,
M. Philippe VIALARD, Responsable de l'unité Catalan-Occitan, Région Occitanie,
M. Jérémie OBISPO, Chef de mission langues et cultures régionales, Région Nouvelle-Aquitaine,
Mme Pauline LARRIEU, Chargée de mission du Groupement,
Mme Sarah BEJAOU, Assistante-gestionnaire du Groupement,
Mme Valérie TRAVIER, Conseillère livre et lecture, archives, langue française et langues de France - DRAC Occitanie.

Pouvoir reçu de :

Mme Dominique SALOMON, en faveur de M. Patric ROUX,
M. Marc OXIBAR, en faveur de Mme Charline CLAVEAU-ABBADIE,
M. Laurent ROTURIER, en faveur de Mme Anne BISAGNI-FAURE,
Mme Anne BISAGNI-FAURE, en faveur de Mme Charline CLAVEAU-ABBADIE.

Mme CLAVEAU-ABBADIE, Présidente du Conseil d'administration, ouvre la séance et constate que le quorum étant atteint, l'Assemblée générale peut délibérer valablement, conformément à l'article 11.3 de la convention constitutive du Groupement.

La Présidente procède ensuite à l'examen des délibérations.

1. [Délibération AG180411.01] Adoption du PV de l'Assemblée générale n°10 du 12 janvier 2018 ;

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

2. [Délibération AG180411.02] Adoption du bilan d'activité 2017 du Groupement ;

Mme Lucie Cano, agent comptable du groupement fait état du changement de la façon de comptabiliser les crédits de l'année précédente selon la nouvelle réglementation sur la Gestion Budgétaire et Comptable Publique.

M. Patric Roux demande des éléments relativement aux cas où les bénéficiaires ne demandent pas le solde de leur subvention.

Le Directeur indique que les subventions tout ou partie non attribuées et annulées sont comptabilisées en produits exceptionnels sur le budget de l'année N+1. Il précise également que toutes les informations concernant la comptabilisation de ces produits figureront dorénavant sur la délibération AG180411.05 adoptant le règlement financier du Groupement.

La Présidente indique également que dans le cas où les opérateurs bénéficiaires ne demandent pas le versement du solde de 20%, cela questionne sur la bonne évaluation du montant attribué, et qu'il s'agit d'un élément à considérer pour l'instruction de la demande l'année suivante.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes)

3. [Délibération AG180411.03] Adoption du compte administratif et du compte de gestion 2017 du Groupement ;

Le Directeur présente le compte administratif et compte de gestion 2017 du Groupement (*annexe AG180411.03. A du rapport annexes financières*).

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

4. [Délibération AG180411.04] Adoption du programme d'activité 2018 du Groupement ;

La Présidente indique que le prochain programme d'activité devra tenir compte du futur plan d'action actuellement en cours d'élaboration.

Le Directeur présente le programme d'activité 2018 du Groupement (*annexe AG180411.04. A du rapport annexes financières*).

La Présidente propose de faire le bilan des activités de l'opérateur « Lo Congrès permanent », du fait de l'augmentation de ses subventions, en les invitant pour une présentation de celles-ci lors d'une prochaine assemblée générale.

Sur le dispositif des bourses Ensenhar adressées aux étudiants qui désirent devenir professeurs des écoles bilingues occitanes, il est possible que des modifications soient faites en fin d'année, notamment afin pouvoir l'ouvrir aux étudiants en Master 1 de l'Établissement Supérieur du Professorat et de l'Éducation (ESPE) de Bordeaux. En effet, l'Office a piloté la réflexion pour que soit ouverte une formation de 110 h (dont 58h dans la maquette du Master MEEF première année) afin de préparer les étudiants de Master 1 au concours spécial occitan des professeurs des écoles. La proposition est que cette formation soit ouverte sur les 5 sites de l'ESPE d'Aquitaine (Agen, Mont de Marsan, Pau, Périgueux, Bordeaux - Mérignac).

Par ailleurs, le dispositif devra être adapté en cas de réforme de l'accès aux concours de recrutement des professeurs ou de réforme de l'ESPE.

La Présidente précise également que l'Office prendra en charge la formation complémentaire des étudiants ainsi que les déplacements de ceux-ci pour les cours massés. Elle s'interroge sur le fait d'instaurer un minimum de participants. Elle indique qu'une bonne communication est nécessaire afin de susciter les vocations en Aquitaine.

Le Directeur souligne la nécessité d'attendre l'avis du Conseil d'école de l'ESPE qui aura lieu le 26 avril 2018.

Concernant le projet POCTEFA, le Directeur fait état de grandes difficultés rencontrées dans le déploiement du projet, avec un impact sur les candidatures, du fait du blocage des universités partenaires : Paul-Valéry à Montpellier et Jean-Jaurès à Toulouse.

La Présidente indique que, dans le cadre du suivi des conventions académiques, suite au départ de M. Christophe LARROCAN, chargé de mission enseignement, il est difficile pour le groupement de pouvoir assister à l'intégralité des comités départementaux de préparation des comités de pilotages et des conseils académiques. Un travail sur la répartition des tâches des antennes de Toulouse et Bordeaux est à prévoir. Il permettra une meilleure organisation notamment territoriale.

M. Patric Roux informe l'Assemblée qu'un conseil académique se tiendra prochainement à Montpellier.

Le Directeur précise, suite aux questionnements de la Présidente relatifs à l'appel à projets de la DGESCO, que c'est bien l'Office qui est porteur du projet, en partenariat avec le réseau Canopé (Capòc) et les Rectorats concernés.

Le Directeur propose ensuite d'ajourner la délibération n°AG180411.08 « Adoption d'un dispositif de soutien au passage du Diplôme de Compétence en Langue » (DCL), car il est en attente de l'approbation des services

juridiques de l'université de d'Aix-Marseille, qui a délégation de la DGESCO pour porter le Centre National du DCL, relativement au projet de convention de partenariat. Accord de la Présidente.

La Présidente met en avant le fait que des freins importants existent relativement à la formation professionnelle liée à la langue occitane. En effet, le Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale a manifesté des réserves sur l'autorisation de formations à l'occitan.

Acquiescement de M. Jérémie OBISPO qui précise qu'un travail politique est nécessaire sur la question.

La Présidente propose de travailler en transversalité avec les autres compétences des Régions. Elle explique également que Mme Pauline LARRIEU a participé à un travail de définition des compétences des collectivités territoriales issues de la loi Notre qui pourra utilement être utilisé dans le plan d'action de l'Office.

M. Patric ROUX signale qu'un chargé de mission (catégorie A) sera recruté à la Région pour travailler sur la question de la transversalité des politiques régionales sur l'occitan afin de faire « vivre les décisions politiques ». Il pourra ainsi travailler avec l'OPLO sur ces questions.

La Présidente estime qu'il s'agit d'une très bonne nouvelle.

M. Didier AGAR questionne sur le fait de sensibiliser les structures et associations aux métiers de l'enseignement dans le cadre de la formation aux adultes. Il met en avant l'importance de répondre aux besoins en formation des enseignants.

Le Directeur précise que cette suggestion est à intégrer dans le plan d'action de l'Office.

Mme Pauline LARRIEU rappelle l'intérêt de communiquer sur les dispositifs existants.

M. Didier AGAR estime que répondre aux besoins des enseignants est une priorité.

M. Patric ROUX rappelle que l'observatoire, qui sera porté par l'Office doit s'ouvrir également à la culture et qu'un travail collaboratif entre l'Office et le futur EPCC CIRDÒC-INÒC doit par conséquent être fait. Une rencontre entre

les deux équipes est nécessaire qui permettra de dissocier de façon claire les actions culturelles et celles liées à la langue.

La Présidente insiste sur l'importance de cette collaboration. Elle estime qu'au-delà de l'observatoire, une division stricte entre la politique linguistique et la politique culturelle est délicate et peut-être contre-productive, les deux se nourrissant mutuellement. Il s'agit de tendre vers la proposition d'une offre globale et une action commune.

Mme. Valérie TRAVIER expose le travail avec les départements sur l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC). L'objectif du ministère est d'avoir un impact sur le public le plus large possible. Elle soumet l'idée d'un travail collaboratif avec l'Office.

Mme Pauline LARRIEU, explique qu'une rencontre de travail est organisée avec le CIRDOC la semaine prochaine et que des activités occitanes en termes d'EAC sont développées, notamment par la ville de Toulouse.

Mme Charline CLAVEAU-ABBADIE précise qu'il faudra penser à former des groupes de travail spécifiques afin de créer des complémentarités.

Mme Valérie TRAVIER propose de soumettre le projet d'observatoire à la Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France qui pourrait éventuellement intervenir sur l'aspect observatoire. Ce travail pourra également servir pour l'Office public de la langue catalane.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

5. [Délibération AG180411.05] Adoption du règlement financier du Groupement ;

Le Directeur présente le règlement financier (*annexe AG180411.05. A du rapport annexes financières*). Il précise que ce changement a été motivé d'une part par la mise en conformité avec les réglementations en vigueur, (à savoir le passage prochain du Groupement à la norme Gestion Budgétaire et Comptable Publique qui se fera avec un an d'avance), d'autre part par la volonté de compiler et rénover, dans un seul document, l'ensemble des règles financières adoptées auparavant par le Groupement.

Il détaille les modifications majeures liées aux amortissements et à la gestion des paiements des soldes des subventions en année N+1.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

6. [Délibération AG180411.06] Point sur les marchés publics passés dans le cadre de la délégation donnée au Directeur en vertu des décisions n°AG160322.06 et AG161209.11 ;

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

7. [Délibération AG180411.07] Approbation de l'attribution d'un soutien aux opérateurs (premier volet) des Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie ;

Mme Pauline LARRIEU présente l'annexe de la délibération.

Sur l'IEO MP (Institut d'Estudis Occitans Midi-Pyrénées) : des évolutions sur la prise en compte des activités sont proposées, afin de favoriser les actions liées à la transmission et à l'usage de la langue occitane, plutôt que ce qui relève plus des aspects culturels ou socio-culturels, étant rappelé que la culture est restée dans le champ d'intervention des Régions et du ministère de la Culture.

Mme Valérie TRAVIER signale qu'elle a conseillé l'IEO-MP porteur du Diari de déposer un dossier auprès du ministère de la Culture mais qu'ils n'ont malheureusement pas été retenus du fait qu'ils ne sont pas en « zone défavorisée ». Elle pense que la structure régionale du livre pourrait éventuellement les soutenir.

Mme Pauline LARRIEU pense qu'au-delà du financement, un soutien matériel pourrait être fait comme par exemple par une incitation des médiathèques à s'abonner et diffuser la revue.

Approbation de la Présidente.

M. Patric ROUX précise que le CIRDOC a beaucoup aidé Lo Diari notamment financièrement et qu'il faut continuer ainsi.

Mme Pauline LARRIEU fait état de deux rejets dans les sections territoriales IEO :

- Un rejet pour cause de non demande de solde 2016
- Un rejet pour cessation d'activité de la structure.

M. Philippe VIALARD estime qu'une réflexion doit être menée pour mieux potentialiser les actions des sections IEO. Le montant de la somme des subventions accordées aux IEO est très important et un meilleur impact des actions auprès des publics peut être attendu.

Mme Pauline LARRIEU approuve et ajoute qu'une réflexion sur du long terme est à mener.

M. Patric ROUX approuve également mais met en évidence la charge de travail que cette analyse nécessite et les capacités de l'OPLO à l'heure actuelle.

M. Jérémie OBISPO explique le fait qu'une demande a été faite en ce sens auprès du Directeur de l'IEO - MP.

M. Patric ROUX compare le montant des subventions IEO selon les départements. Il met en avant le nombre d'acteurs selon les lieux. Il souhaite avoir une vision claire sur les cours pour adultes financés par l'Office.

Mme Valérie TRAVIER questionne sur la possibilité d'une critérisation des aides de l'OPLO.

Mme Pauline LARRIEU explique que l'IEO a ses propres critères qu'il soumet à l'OPLO.

M. Philippe VIALARD estime qu'il faut également penser aux bénévoles ainsi qu'aux professeurs rémunérés.

Le rejet de demande de subvention de l'association Occitanie première (pour le fonctionnement d'une radio sur Internet) est également commenté : moins de 50 % d'occitan dans la grille et pas de diffusion hertzienne.

Une hausse de 1000€ pour l'opérateur Aprene (formation des instituteurs des Calandreta) est proposée, dans le cadre d'une participation (à hauteur de 2000 €) de la Région Nouvelle-Aquitaine pour un rééquilibrage territorial.

Une hausse pour l'opérateur Conta'm est également proposée, là aussi pour cohérence territoriale.

Est par ailleurs mise en avant la première subvention portée à l'opérateur Radio Lengadoc Narbonne.

En revanche, il est proposé de rejeter les demandes de l'université Jean-Jaurès car les crédits alloués l'année précédente n'ont pas encore été réclamés.

La Présidente exprime son souhait d'aider le développement des classes de calandretas. Elle explique également qu'un travail de critérisation des subventions est actuellement en cours mais pas encore finalisé. Une vision claire de l'utilisation des subventions octroyées par l'Office est nécessaire. Elle expose également les difficultés du secteur de l'enseignement associatif du fait de la fin de contrats aidés décidée unilatéralement par l'État. Elle indique qu'un travail sur les forfaits écoles est mené par le Groupement du fait de la disparité de l'offre de l'enseignement de l'occitan. Un travail est en cours avec la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

M. Patric ROUX expose les difficultés de locaux que la fédération des calandretas Languedoc-Roussillon rencontre. Sur la baisse de la subvention de l'IEO (dit fédéral), il s'agit de recentrer les crédits portés à la structure sur son action de tête de réseau associative, suite à plusieurs échanges avec le bureau de la structure.

La Présidente précise qu'une baisse avait déjà été décidée l'année précédente. Elle met avant le travail de Mme.

Pauline LARRIEU et du Directeur avec la direction de l'IEO et explique que l'Office regrette qu'un projet renouvelé, pensé avec l'ensemble du réseau de l'IEO n'ait pas pu aboutir.

Mme Valérie TRAVIER ajoute que la vision de la DRAC et plus généralement du ministère de la Culture concorde cette analyse.

Le Directeur rappelle que l'objectif n'est pas d'arrêter l'activité mais qu'il s'agit de donner au réseau IEO l'opportunité de se restructurer à l'échelle interrégionale.

Concernant la FIMÒC, la situation est semblable à celle de l'IEO. Après plusieurs échanges, dont une réunion associant l'ensemble des médias d'expression occitane, il avait été convenu que la FIMÒC devait produire une stratégie de développement des médias et devait se positionner en tête de réseau des médias occitans. Une demande de stratégie de la structure a été faite par l'Office. Cependant, la FIMÒC n'a pas entamé de démarches auprès des médias occitans pour redéfinir un projet utile à tous. La note stratégique fournie lors du dépôt du dossier questionnait d'ailleurs la pertinence d'une telle plateforme.

Pour l'association ESCAMBIS, la réunion tenue par l'ensemble des médias occitans au premier semestre 2017 avait conclu à une potentialisation de la Fimòc, et non pas de cette structure

M. Patric ROUX souhaite ajourner le dossier de l'université Paul Valéry, afin de permettre une réflexion plus approfondie sur ce dossier complexe relatif à l'agrégation d'occitan.

Une augmentation de 2000 € est octroyée à l'IEO du Lot-et-Garonne, notamment pour lui permettre d'assurer des animations en milieu scolaire et périscolaire sur deux écoles bilingues souffrant d'une absence d'enseignants et de remplaçants.

Une baisse de 20 000 € pour OC PROD est proposée par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de réorientations de crédits. En effet, en compensation, la Région Nouvelle-Aquitaine a attribué à Òc-prod une aide de 275 250 € par an sur trois ans dans le cadre d'un contrat d'objectif et de moyens dédié au service public audiovisuel.

La demande de IEO 65 est rejetée au même titre que l'année précédente.

Concernant l'opérateur VISTEDIT, il s'agit d'une situation similaire que l'IEO Fédéral et la FIMOC. Malgré les tentatives d'accompagnement depuis plusieurs années, les conditions d'une revitalisation des revues pour enfants Plumalhon et Papagai ne semblent pas réunies. L'année dernière une sonnette d'alarme avait été tirée par le Groupement par le biais de rencontres, d'une baisse de la subvention et d'un accompagnement technique plus intense. Aucune réaction de la part de l'opérateur n'a été hélas constatée.

Mme Valérie TRAVIER indique que ce n'est pas forcément à l'Office de subventionner les revues et que des financements à l'édition sont disponibles côté État et qu'ils peuvent remplir les dossiers de demande d'aide.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité avec les modifications (6 votes).

Point sur le chantier de formation initiale des professeurs des écoles en Nouvelle-Aquitaine ;

Le sujet a été abordé lors de précédents échanges en début de séance.

Point sur les réformes en cours (réforme du baccalauréat et du Lycée ; proposition de loi Gatel) et sur le calibrage des postes au concours du second degré ;

La Présidente explique que la loi Gatel visait à renforcer les contrôles sur l'enseignement privé pour lutter contre l'intégrisme religieux. Il semble que la loi ne change rien pour Calandreta. Pour l'ouverture d'une nouvelle école, on reste un régime de déclaration et non d'autorisation.

Elle fait part également de sa rencontre avec M. Mathieu LAHAYE (Cabinet du ministre) et Régions de France.

Sur la réforme du lycée et du baccalauréat, le Directeur indique que l'intégration des langues régionales comme langues vivantes (considérées comme telles sans toutefois avoir le même statut que les langues vivantes étrangères) engendre une problématique de concurrence avec celles-ci et les autres options, et qui pourrait être renforcée avec la réforme. De façon générale, il rappelle que l'enseignement des langues régionales étant facultatif contrairement à l'enseignement des langues étrangères, un statut « hors concurrence » pour les langues régionales devrait au contraire être privilégié par le ministère.

Il met en avant la question des coefficients, qui seront inférieurs à ceux actuellement en cours. Il rappelle le mécanisme de contrôle continu qui est mis à l'étude par le ministère (pour 1% de la note au baccalauréat pour la langue occitane prise en LVC).

Il aborde également l'ouverture de l'enseignement de l'occitan dans les filières technologiques, dont la réforme pourrait permettre la réhabilitation.

M. Didier AGAR interrogera la Rectrice au sujet de l'ouverture d'une langue vivante C en série technologique.

La Présidente souligne le travail qualitatif et rigoureux du Directeur sur le sujet. Elle précise également que l'OPL0 est le premier office à avoir pris en charge le sujet des réformes en cours sur les langues régionales et qu'il est le seul à avoir une relation de travail avec le ministère à ce sujet.

Le Directeur évoque ensuite la problématique de prise en charge d'un enseignement de l'occitan par le CNED et propose un partenariat avec celui-ci.

M. Didier AGAR estime que l'existence d'un enseignement à distance pourrait permettre d'assurer une meilleure continuité pour un plus grand nombre d'élèves à l'issue du collège.

La Présidente estime qu'il serait intéressant de pouvoir élaborer un livre blanc commun à toutes les langues régionales, en s'appuyant sur les thèses scientifiques et différents rapports d'évaluation, afin de construire un discours de la preuve sur les bénéfices de l'enseignement en langues régionales. Les langues anciennes l'ont fait et cela peut-être un outil de communication intéressant. Elle met en avant l'importance d'une collaboration de l'intégralité des offices car le groupement ne peut porter seul le projet du fait de la charge de travail, même si ce travail est de durée limitée, car elle estime que cela relève d'un poste à temps complet. Cette enquête permettra d'exposer des preuves tangibles sur l'utilité des langues régionales dans la société d'aujourd'hui. Elle évoque également le travail réalisé au Pays basque sur l'évaluation du dispositif immersif public et des compétences langagières des enfants.

Concernant le calibrage des postes au concours du second degré, est posée la question de la comptabilisation nécessaire du temps effectif passé à enseigner l'occitan (les professeurs d'occitan enseignent pour certains une deuxième discipline et par conséquent leur temps d'enseignement de l'occitan est incomplet). De ce fait, il se pourrait qu'il y ait un décalage en effet entre les besoins réels du terrain et le calibrage du nombre de postes aux

concours du second degré par la DGRH du ministère, ce qui expliquerait les sous-dotations chroniques au Capes d'occitan depuis plusieurs années.

Le Directeur indique que des échanges sont en cours sur la question afin de mettre en évidence la problématique auprès du ministère.

Point sur la mise en œuvre de la feuille de route sur le conventionnement État-Régions sur l'enseignement de l'occitan : conventions particulières / communication.

Le Directeur fait un état rapide des avancements des conventions académiques :

- Académie de Bordeaux : signée en décembre 2017 ;
- Académie de Limoges : signée en février 2018 ;
- Académie de Poitiers : en cours mais moins prioritaire car pour le moment aucune offre ni aucune demande n'a été repérée ;
- Académie de Toulouse : en cours ;
- Académie de Montpellier : dialogue en cours, conseil académique le 22 mai.

Point sur le projet de partenariat avec l'ONISEP.

Le Directeur explique que le projet est en attente de la nouvelle réforme du baccalauréat et du lycée.

M. Didier AGAR pense que le travail peut être malgré tout anticipé.

Point sur la mise en œuvre du plan d'action du Groupement

Mme Pauline LARRIEU présente l'avancement du projet d'élaboration du plan d'action. Elle explique qu'une réunion de réflexion interne est prévue le lendemain. Des ateliers de concertations sont prévus au mois de juin 2018.

La Présidente insiste sur l'importance de la concertation, et demande si une concertation numérique est prévue.

Mme Pauline LARRIEU confirme qu'une concertation numérique aura lieu à partir de l'été 2018.

Remerciements et clôture de la séance par la Présidente.

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE N° 12

du 13 Juillet 2018

Lieu :

Conseil Régional Région Occitanie, (*Bureau 002 - Visio conférence*)
4 Rue des bûchers
31406 Toulouse/Tolosa cedex 9.

Membres de l'Assemblée générale présents (voix délibératives)

Mme Charline CLAVEAU-ABBADIE, Conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine, Présidente du Groupement,
M. Patric ROUX, Conseiller Régional d'Occitanie, 1^{er} Vice-Président du Groupement,
Mme Mumine OZSOY, Conseillère Régionale de Nouvelle-Aquitaine, Membre.

Autres personnalités présentes :

M. Estève CROS, Directeur du Groupement,
M. Didier AGAR, Inspecteur Pédagogique Régional de l'Académie de Toulouse,
M. Philippe VIALARD, Responsable de l'unité Catalan-Occitan, Région Occitanie,
M. Jérémie OBISPO, Chef de mission langues et cultures régionales, Région Nouvelle-Aquitaine,
Mme Sarah BEJAOU, Assistante-gestionnaire du Groupement,
Mme Valérie TRAVIER, Conseillère livre et lecture, archives, langue française et langues de France- DRAC Occitanie.

Pouvoir reçu de :

Mme Dominique SALOMON, en faveur de M. Patric ROUX,
Mr Laurent ROTURIER, en faveur de M. Patric ROUX,
Mme Anne BISAGNI-FAURE, en faveur de Mme Charline CLAVEAU-ABBADIE.

Mme CLAVEAU-ABBADIE, Présidente du Conseil d'administration, ouvre la séance et constate que le quorum étant atteint, l'Assemblée générale peut délibérer valablement, conformément à l'article 11.3 de la convention constitutive du Groupement.

La Présidente propose d'ajourner le Conseil d'administration car la délibération unique a été retirée du rapport et sera traitée lors du prochain Conseil d'administration.

Elle souhaite également s'excuser du court délai de transmission des documents et met en avant la nécessité de l'adoption de certaines décisions notamment concernant la délibération des bourses Ensenhar.

- **[Délibération AG180713.01]** Point sur les marchés publics passés dans le cadre de la délégation donnée au Directeur en vertu de la décision n°AG180411.05 ;

Le Directeur présente les marchés passés par le Groupement.

La Présidente précise que le prestataire en communication a bien compris les attentes de l'Office et que les relations se passent bien.

Elle évoque également le déroulement de la manifestation La Passem : elle estime que c'est une réussite et insiste sur l'importance de la participation de l'Office. Elle expose la collaboration avec l'INOC, qui a permis d'élaborer une plaquette destinée aux collectivités.

M. Didier AGAR relève le fait que l'ESPE facture la location de salle pour les ateliers de concertation à l'Office.

Le Directeur indique que pour des raisons juridiques (règles financières de l'Université de Bordeaux), l'ESPE était dans l'obligation de facturer la prestation au Groupement.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

- **[Délibération AG180713.02]** - Adoption d'un soutien aux opérateurs 2ème volet ;

M. Patric ROUX précise que la région Occitanie a souhaité arbitrer en amont chaque dossier de demande de subvention relevant de ses crédits d'intervention via le Groupement. Il souhaite également que la demande de l'ADOC 48 (organisation d'un séminaire) soit examinée à la prochaine Assemblée générale car il manque des informations et souhaite des compléments. Il indique qu'il ne remet pas en doute le travail de la structure ainsi que sa qualité.

Le Directeur indique que les services avaient tenté de joindre l'opérateur afin de compléter le dossier, en vain.

M. Didier Agar met en avant le travail de qualité de la structure. Il souhaite également une meilleure communication de celle-ci notamment auprès de l'Education nationale.

Le Directeur procède ensuite à la présentation des dossiers.

M. Didier AGAR indique que le soutien de l'OPLO permet à la licence de l'université Paul Sabatier de Toulouse une intégration de modules en occitan. Il indique également que les maquettes seront renouvelées en 2021.

La Présidente demande si le subventionnement doit être reconduit jusqu'en 2019.

M. Didier AGAR pense qu'il est préférable que ce soit le cas.

M. Patric ROUX met en avant le fait que l'Office finance l'intégralité de l'action, ce qui peut être assimilé à une commande plutôt qu'un subventionnement.

Le Directeur indique que cela provient de la présentation faite dans la demande de subvention de l'université mais que la réalité est différente car l'ensemble des autres cours de la licence est financé par l'Université.

La Présidente précise que la demande du dossier « Pit prod » est un moyen de soutenir des interventions en occitan dans une nouvelle école associative des Landes.

Le Directeur fait état d'une erreur matérielle de montant proposé à l'opérateur Las letras occitanas et propose que le rapport soit modifié en conséquence. Accord de la Présidente.

M. Didier AGAR estime qu'il s'agit d'un dossier lié à la filière du livre et devrait être financé directement par la Région ou par la Ministère de la culture.

M. Philippe VIALARD approuve et ajoute qu'il s'agit d'une exception cette année.

La Présidente confirme et souligne le caractère exceptionnel de la situation.

M. Patric ROUX explique que la solution de transférer le budget à la région Occitanie a été exploré relativement à ce dossier mais que pour des raisons techniques la récupération était impossible.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

- **[Délibération AG180713.03]** Attribution des bourses Ensenhar étudiants et professeurs au titre de l'année scolaire 2018/2019.

La Présidente interroge le nombre de bourses octroyées et la possibilité d'une seconde session de sélection.

Le Directeur indique que 10 bourses sont proposées pour les étudiants (4 pour ceux désirant enseigner en Nouvelle-Aquitaine et 6 pour ceux désirant enseigner en Occitanie) et 2 bourses pour les professeurs de l'académie de Bordeaux. Il confirme qu'une seconde session est en cours et que la date limite des dépôts de dossier est fixée au 28 septembre. Il ajoute également que la candidate ayant obtenu un avis réservé du jury, du fait de son faible niveau de langue, lors de la première session, a été invitée à se représenter à la seconde session afin de se donner du temps pour une remise à niveau linguistique.

M. Jérémie OBISPO explique que des difficultés de communication sont constatées.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

M. Didier AGAR, sur la formation des professeurs à l'occitan, indique que la rectrice de l'académie de Toulouse a souhaité qu'un repérage soit fait dans l'académie. Il précise que 110 professeurs ont fait valoir leur intérêt, parmi lesquels 25 ont un profil intéressant. Il souhaite pouvoir accompagner ces personnes dans un autre dispositif que celui des bourses Ensenhar (volet professeurs). Une annonce sera faite dès l'année prochaine.

La Présidente demande si cette formation passera par l'octroi d'un congé en formation par le Rectorat.

M. Didier AGAR explique qu'il s'agit d'un dispositif plus souple que le projet Ensenhar. Une formation de 5 jours sera financée par la DAFPEN.

La Présidente estime que c'est une bonne initiative afin de repérer des compétences dormantes et renforcer la ressource enseignante, déficitaire dans toutes les académies.

La Présidente fait ensuite un point sur l'avancement du plan d'action de l'Office.

M. Jérémie OBISPO évoque le congrès de Régions de France qui aura lieu les 27 et 28 Septembre 2018 à Marseille. Il s'agit d'un évènement durant lequel, fait historique, un atelier sur les langues régionales sera organisé. Il ajoute qu'il est important d'y participer.

Mme Charline CLAVEAU ABBADIE revient sur la déclaration de M. Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur les langues régionales à l'occasion de l'Amassada pour la langue et la culture occitanes en Rhône-Alpes le 9 juillet dernier. Elle souhaite demander une rencontre afin d'échanger avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur ces questions.

La Présidente remercie et clôture la séance.

OBJET : MODIFICATION DU DISPOSITIF DES BOURSES ENSEHAR POUR LES ÉTUDIANTS (OUVERTURE DU DISPOSITIF AUX ETUDIANTS DE L'ESPE D'AQUITAINE) ;

Mesdames, Messieurs,

Le manque d'enseignants bilingues français-occitan formés est un obstacle majeur au développement des filières d'enseignement en occitan alors même qu'elles constituent aujourd'hui le principal moyen de transmission de la langue occitane.

Cette situation a conduit les Régions Aquitaine et Midi-Pyrénées à créer respectivement en mars et en septembre 2011, un dispositif de bourses d'études spécifique dénommé « Ensenhar » en faveur des étudiants se destinant à cet enseignement dans les académies de Bordeaux et Toulouse. Par la suite, l'émergence de l'Office public de la langue occitane a permis une mutualisation de moyens et de compétences et l'élargissement du dispositif à l'échelle des Régions Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et des cinq académies concernées.

Le dispositif des bourses Ensenhar (volet étudiant) pour les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie en vigueur à partir de l'année scolaire 2017/2018 a ainsi été adopté par l'Office public de la langue occitane lors de l'Assemblée générale du 9 décembre 2016 (délibération n°AG161209.05). Il permet à des étudiants de Licence 3 ou de Master enseignement (MEEF) première année des Établissements Supérieurs du Professorat et de l'Éducation (ESPE) de Carcassonne, Montauban, Tarbes ou de l'Établissement supérieur Aprene de Béziers, de candidater à une aide forfaitaire individuelle de 4000 € sur l'année scolaire.

Parallèlement, l'OPLA a piloté début 2018 un groupe de travail en partenariat avec l'ESPE Aquitaine visant à améliorer l'offre en occitan pour les étudiants de ce territoire inscrits dans des MASTER enseignement. Cette démarche s'est concrétisée par la validation par l'ESPE d'une expérimentation ouverte à la rentrée scolaire 2018 : la formation initiale des étudiants de l'ESPE d'Aquitaine volontaires complétée par des modules de langue occitane à raison de 110 h/an, dont 50 heures hors maquette.

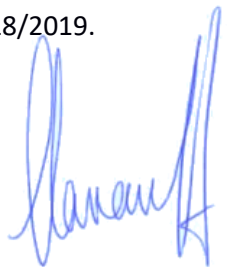
Il est ainsi proposé d'élargir également, afin de susciter des vocations, les conditions d'accès au dispositif Ensenhar aux étudiants de MASTER 1 de l'ESPE Aquitaine qui suivront cette formation en occitan.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UN : Le 4^{ème} alinéa de l'article 2 (« Pour qui ») du règlement des bourses Ensenhar adopté par la décision n°AG161209.05 du 9 décembre 2016 est complété par :

« - ESPE d'Aquitaine - Master MEEF mention premier degré - Option occitan. »

ARTICLE DEUX : Il est exécutoire à partir de l'année scolaire 2018/2019.



Charline CLAVEAU
Présidente du Conseil d'Administration

Objet : APPROBATION DE L'ATTRIBUTION D'UN SOUTIEN AUX OPÉRATEURS (TROISIEME VOLET) DES RÉGIONS NOUVELLE-AQUITAINE ET OCCITANIE ;

Mesdames, Messieurs,

L'Office public de la langue occitane a pour mission de structurer et de développer les actions liées à la transmission et à l'usage ou la socialisation de la langue occitane, notamment celles portées par les opérateurs tiers.

Par les décisions n°AG180411.07 et n°AG180713.02 des 11 avril et 13 juillet 2018, un montant d'aides de 2 228 750 € avait été attribué dans le cadre de cette mission. Il est aujourd'hui proposé d'adopter une aide à de nouvelles opérations, pour un montant total de 38 900 €, dont le détail figure en annexe.

Pour mémoire, la participation au titre de la contribution annuelle, incluant le fonctionnement, de la Région Nouvelle-Aquitaine est de 869 000 €, celle de la Région Occitanie de 1 746 000 €, et celle de l'État est de 33 000 € soit un total de 2 648 000 €.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UN : une aide d'un montant total de 38 900,00 € est attribuée aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe.

ARTICLE DEUX : les crédits afférents sont affectés suivant ce même tableau.

ARTICLE TROIS : les demandes de subvention rejetées sont mentionnées dans le même tableau.



Charline CLAVEAU
Présidente du Conseil d'Administration

ANNEXE

du rapport N°AG181011.03

Numéro de dossier	Porteur de projet	Objet de l'éventuel subventionnement	Montant demandé 2018	Total recettes prévisionnelles 2018	Subvention votée à l'opérateur en 2017	Proposition de soutien Nouvelle-Aquitaine 2018	Proposition de soutien Occitanie 2018	Proposition totale 2018
18.015	Association pour le développement de l'occitan (Adoc 48)	L'organisation du 6ème colloque international : Langues Régionales et sociétés multiculturelles - Pratiques plurielles / 20 ans du cursus bilingue en Lozère	13 000 €	43 500 €	- €		8 000 €	8 000 €
18.026	Radio Occitania	La réalisation et diffusion d'émissions radiophoniques en occitan	24 000 €	113 350 €	Région Oc	- €	19 000 €	19 000 €
18.037	Felibrige 30 - maintenance de Languedoc-roussillon	L'organisation d'activités culturelles : festival de films d'oc, conférences sur les cultures d'oc et organisation de la Felibrejada	2 880 €	2 880 €	2 000 €	- €	- €	Pour information de l'organe délibérant : Rejet technique – Action relevant de la sphère culturelle
18.042	Association Aquil'oc	L'organisation d'un cours d'occitan hebdomadaire et d'un atelier de discussion pour adultes	1 200 €	27 475 €	1 000 €	- €	900 €	900 €
18.044	Centre de formation professionnelle d'Occitania MP - CFPO MP	La réalisation de formations d'intérêt personnel et de cours d'occitan pour adultes	50 000 €	135 200 €	50 000 €	- €	- €	Rejet – Structure en cessation d'activité
18.046	Félibrige 31 - Maintenance Gasconha Naut Lengadoc	L'organisation d'un cours d'occitan pour adulte et activités socio-culturelles	4 000 €	4 000 €	2 000 €		1 500 €	1 500 €
18.049	Lenga Viva	L'organisation de l'université d'été de Laguépie (82) et les actions annuelles menées en faveur de la transmission de la langue, notamment le café occitan	12 000 €	36 300 €	5 000 €		7 000 €	7 000 €
18.050	Menestrès Gascons	La réalisation d'un livre-disque de créations en danse pour les enfants	5 000 €	5 000 €	- €		- €	Pour information de l'organe délibérant : Rejet technique- Action relevant de la sphère culturelle (EAC) et de l'édition

Numéro de dossier	Porteur de projet	Objet de l'éventuel subventionnement	Montant demandé 2018	Total recettes prévisionnelles 2018	Subvention votée à l'opérateur en 2017	Proposition de soutien Nouvelle-Aquitaine 2018	Proposition de soutien Occitanie 2018	Proposition totale 2018
18.051	Cercle culturel de Dunes	L'organisation d'un atelier hebdomadaire de langue occitane ainsi que d'actions en partenariat avec l'école bilingue (Journées occitanes)	3 000 €	27 161 €	3 000 €		2 500 €	2 500 €
18.055	Pastourelle de Campan	Transmission de la culture traditionnelle du Haut-Adour : projets et organisation de festivités autour du centenaire du groupe folklorique des Pastourelles de Campan	3 000 €	25 600 €			- €	Pour information de l'organe délibérant : Rejet technique – Action relevant de la sphère culturelle
18.062	Los amics de Jornalet	Le soutien au fonctionnement du quotidien occitan en ligne Jornalet.	103 973 €	107 973 €	- €	- €	- €	Rejet
TOTAL			222 053€			0€	38 900€	38 900€

OBJET : POINT SUR LES MARCHÉS PUBLICS PASSÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE AU DIRECTEUR

Mesdames, Messieurs,

Suite à la délégation donnée au Directeur pour la réalisation des achats de services et de matériel, lorsque ces crédits sont inscrits au budget et que leurs montants n'excèdent pas 70 000 € (TTC) en vertu de la décision n°AG180411.05, il vous est proposé de prendre acte du compte rendu de l'exercice de cette compétence.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante:

ARTICLE UNIQUE: L'Assemblée générale prend acte de l'exercice de la compétence du Directeur pour les opérations telles que résumées en annexe.



Charline CLAVEAU-ABBADIE

Présidente du Conseil d'Administration

ANNEXE

du rapport N°AG181011.04



Marchés Publics

N° Marché	Intitulé	Titulaire	Forme marché	Publicité	Montant année N	Montant total TIC	Etat	lancement consultation	Date début prestation	Durée (en mois)	Date de fin ou date limite de reconduction des marchés
M18.13	Installation réseau distance & achat matériel informatique antenne de bordeaux	Tlse Micro	Complément au marché M16.03	sollicitation d'un pretataire		5008.69 €	CLOS	13/07/2018	18/07/208	0	31/08/2018

